

Le médiateur : Interprète des attentes, acteur des réformes

Sommaire

Introduction	2
Jean-Paul DELEVOYE Robert BADINTER	
Médiateurs et éthique	6
Introduction	6
Jean-Paul DELEVOYE Prendre en compte les défis que posent les évolutions scientifiques, sociétales et morales	6
Luc FERRY	
Médiateurs et médiations	11
Répondre à une demande croissante des modes alternatifs de résolution des conflits dans tous les domaines (administratif, judiciaire et commercial) et à tous les niveaux (national et local)	11
Jacques DERMAGNE	
Médiateurs et mondialisation	14
Agir, dans nos champs de compétence, pour une mondialisation plus « humaine » en promouvant la bonne administration, facteur essentiel du développement économique	14
Stève GENTILLI	

Introduction

Jean-Paul DELEVOYE
Médiateur de la République

Nous sommes très heureux, et très honorés, de voir cette journée de réflexion ouverte par Monsieur Badinter. Je dois vous confesser, Monsieur Badinter, vous êtes un homme de conscience, vous avez fait preuve d'un courage politique qui a donné la primauté aux convictions ; une telle attitude force le respect et l'admiration. Votre niveau de pensée donne, à chaque moment d'écoute, la richesse d'une élévation à laquelle nous ne sommes pas souvent conviés. Il est bon, en conséquence, de vous entendre ce matin. Je suis d'autant plus heureux de vous recevoir que lors de votre combat contre la peine de mort, vous aviez, avant tant d'autres, compris que la société empruntait le chemin de la modernité ; il est à noter aujourd'hui que notre société s'éclatant, elle devient de plus en plus répressive. La France, Etat providence, pourrait être tentée de basculer dans un Etat pénitence, et où la morale individuelle reculant, l'on demande à la loi non plus d'exprimer le droit mais d'exprimer la morale.

Le véritable débat de notre siècle est clair : la force du droit s'oppose au droit à la force. Nos institutions sont méprisées quelquefois, attaquées, certains modes de pensée se basent sur le rejet de l'autre, et non sur l'acceptation de l'autre. La médiation peut évidemment jouer un rôle dans ce cadre.

Notre monde souffre d'échecs collectifs et de détresses individuelles. L'une des questions de fond que nous nous posons est la suivante : avons-nous la capacité à peser sur le pouvoir ? Nous sommes souvent interpellés par le fait que, dans un monde qui semble perdre son âme, dans un monde politique qui semble perdre ses illusions, dans une économie qui semble fragilisée, ce dont la société souffre, les paradoxes sont nombreux, plaçant ainsi le médiateur au-delà du pouvoir politique, qui doit alors répondre à un besoin d'écoute et de compréhension. On voit que les systèmes parallèles sont à la recherche du pouvoir à n'importe quel prix, et il convient de remettre de l'humain ; le médiateur, l'ombudsman peut redonner cette petite touche d'humanité. C'est bien dans cette optique que Monsieur Badinter, qui s'est beaucoup préoccupé des droits de l'Homme, et que Monsieur Ferry, qui s'est intéressé à la morale et à l'éthique, interviendront. Nous sommes très heureux et honorés de les accueillir parmi nous.

Robert BADINTER
Sénateur des Hauts-de-Seine,
ancien Garde des Sceaux, ancien Président du Conseil constitutionnel

Je suis un constitutionnaliste de longue date ; j'ai eu l'occasion de participer à de nombreux travaux constitutionnels dans des Etats qui devenaient des démocraties, et à m'interroger sur ce qu'est la démocratie contemporaine. J'ai été frappé de constater que les deux grandes forces émergentes des démocraties actuelles sont les Cours constitutionnelles et les médiateurs ; il n'y a plus de constitution nouvelle sans que ces deux éléments soient prévus dans les textes, quelles que soient les formes que revêtent les institutions. Si de grandes discussions sur le type de régime sont souvent à l'œuvre, la nécessité d'avoir une cour constitutionnelle et un ombudsman vigoureux font l'objet d'un large consensus.

La nécessité de disposer d'une institution qui fera entendre la voix des citoyens auprès des pouvoirs semble donc prise en compte, par le biais du médiateur. Je pense qu'il s'agit d'une réponse à un développement « kafkaïen » des sociétés modernes. En effet, les citoyens des sociétés contemporaines ont le sentiment d'être perdus, et ne trouvent pas, dans le pouvoir législatif, dans l'administration, ou encore dans le pouvoir judiciaire, suffisamment de proximité. La solitude du citoyen explique donc la multiplication des médiateurs, dont la fonction est amenée à se développer.

Quelles sont les attentes des citoyens vis-à-vis des ombudsmans ?

- Ils demandent de l'information tout d'abord. Les ombudsmans sont appelés à être à l'écoute des citoyens, mais, surtout à apporter des réponses.
- Les ombudsmans jouent, naturellement, un rôle de médiation, d'intervention.
- Les ombudsmans doivent être force de proposition. Ils doivent proposer des réformes, et ont d'autant plus de chances d'être écoutés qu'ils le font de manière totalement désintéressée, et qu'ils ont conscience des dysfonctionnements de la société.

Aucun des autres pouvoirs ne peut remplir conjointement ces trois fonctions : c'est bien pour cela que les médiateurs montent en puissance dans les démocraties contemporaines.

L'on doit s'interroger également sur les conditions nécessaires devant être remplies pour que la fonction de médiateur apporte toutes les réponses attendues.

- Le médiateur doit être indépendant, il ne peut y avoir de confiance dans un médiateur qui n'est pas indépendant. Je crois que le médiateur doit disposer d'un statut constitutionnel, dans la mesure où il trouve sa place dans un ensemble institutionnel.
- Pour remplir sa mission, le médiateur doit disposer des moyens nécessaires, d'un point de vue budgétaire. Il faut également que la médiation soit exercée dans le cadre d'une structure décentralisée, sans être éclatée. Des délégués doivent donc être présents dans les régions, dans la mesure où les problèmes ne se posent pas de la même manière sur l'ensemble du territoire.
- Pour qu'il remplisse efficacement sa mission, le médiateur doit avoir des pouvoirs également. Une fois que les bienfaits de la médiation sont reconnus, le médiateur doit avoir des pouvoirs. En premier lieu, l'on doit se demander si les médiateurs peuvent intervenir devant les juridictions de droit commun. Il s'agit d'un point essentiel à mes yeux, dans la mesure où je pense que le médiateur n'a rien à gagner à entrer dans cette logique : le médiateur deviendrait une sorte de plaideur permanent, et y perdrait en prestige et en efficacité. En revanche, ma position est différente s'agissant des Cours suprêmes : ils doivent pouvoir intervenir dans ce cadre, mais de manière mesurée : les médiateurs ne doivent pas faire entendre leur voix en toute circonstance devant de telles juridictions. Le médiateur doit, en outre, avoir le droit de saisir les Cours constitutionnelles. Cela contribuerait au progrès des droits fondamentaux des citoyens.
- Nos démocraties sont des démocraties d'opinion, l'opinion est le principal intervenant de la vie politique, et nous vivons à l'époque des moyens audiovisuels et de l'Internet. Les médiateurs doivent se saisir de ces moyens de communication, dont l'efficacité ne peut être niée. Je crois, pour ma part, que si le médiateur disposait, à une heure de grande écoute, d'une émission hebdomadaire à la télévision, sur une grande chaîne nationale, il aurait un pouvoir considérable.

La simple évocation de la présentation en public de situations insupportables permettrait la mise en œuvre rapide d'actions correctrices, tout particulièrement s'il s'agit d'un litige opposant un citoyen à l'administration. Par ce biais également, le médiateur deviendrait un véritable acteur de la démocratie.

Jean-Paul DELEVOYE

Monsieur Badinter, quelle doit être la relation entre le médiateur et le pouvoir parlementaire ? En effet, certains médiateurs sont systématiquement consultés pour un projet de loi, d'autres le sont beaucoup moins ; certains, enfin, sont dans une relation beaucoup plus conflictuelle avec le Parlement.

Robert BADINTER

Je suis partisan pour ma part de la saisine directe ; cela dit, il convient de mettre en place un « filtre ». La saisine directe serait la reconnaissance du droit du citoyen à sa défense par le biais de la médiation.

Marc FISCHBACH

Je souhaite attirer votre attention sur la problématique du statut. Il est vrai que le médiateur doit être un organe constitutionnel, au même titre que le Président de la Cour des comptes par exemple. Son indépendance doit être reconnue. Je pense également que nous devons réfléchir à la saisine directe des Cours suprêmes par les médiateurs. Enfin, il faut rappeler que la présence des médiateurs sur les écrans de télévision constitue une arme à double tranchant. La télévision laisse une large part au sensationnalisme, et il est peu probable que cette logique puisse aller de pair avec celle du médiateur, qui doit traiter du fond et du contenu d'une affaire. Cela dit, je pense que nous devrions être en mesure d'intervenir, de temps en temps, dans la presse.

Robert BADINTER

Là où les juridictions, quelles qu'elles soient, peuvent être saisies par les citoyens, je pense que le médiateur doit pouvoir intervenir pour faire entendre sa voix. Je souligne une nouvelle fois que je suis très favorable à la saisine directe des Cours constitutionnelles par les citoyens, qui permet de redonner la parole à ceux-ci. Enfin, je ne pense pas que l'on puisse se tenir à côté des médias.

Seydou MADANI

Le traitement des propositions des médiateurs par le pouvoir politique représente une question d'importance. Que faut-il faire si le pouvoir politique n'apporte pas de réponses positives à ces propositions ? Comment aller plus loin ?

Robert BADINTER

Proposition ne vaut pas acceptation systématique, évidemment : pour autant, les citoyens doivent savoir que le médiateur a fait cette proposition.

Soleman HATTEEA

Jusqu'à quel point le médiateur peut aller en l'absence de toute disposition existant à ce titre dans la loi ? A Maurice, l'ombudsman peut intervenir lorsqu'une décision administrative est jugée « injuste » et « manifestement déraisonnable ». Cela n'est pas le cas dans tous les pays, que faut-il faire alors ?

Robert BADINTER

Dès l'instant où le citoyen démontre une injustice à son égard, le médiateur ne peut qu'intervenir, même si les textes ne le prévoient pas. Une telle logique est structurellement inhérente à la fonction du médiateur.

Olivier DE CONINCK

Je juge absolument nécessaire de nouer des contacts avec les médias, ce qui permettrait, à tout le monde, de faire connaître notre existence. Je pense également que nous pouvons faire connaître à l'opinion publique nos propositions, et se « servir » des médias pour sensibiliser les politiques, par ce biais, à ces mêmes propositions. Une meilleure visibilité médiatique, donc une plus grande crédibilité dans l'opinion, nous protégerait en outre du pouvoir politique. Nous pouvons également entrer largement en contact avec les jeunes en utilisant la télévision.

Robert BADINTER

Je recommande pour ma part de ne pas « abuser » des médias, le médiateur ne doit pas devenir un shérif médiatique.

Abel GOUMBA

Ma question porte sur les relations entre les médiateurs et les pouvoirs militaires. Pouvons-nous concevoir l'existence d'un médiateur spécifiquement dédié aux relations avec l'armée.

Robert BADINTER

Les rapports avec l'armée peuvent en effet être pris en compte par la médiation : entre l'armée et son administration d'une part, et entre l'armée et la société d'autre part. La société doit pouvoir intervenir dans le champ militaire, et je suis très catégorique à ce sujet. Je crois également que la présence et l'intervention des médiateurs dans le monde carcéral est indispensable.

Médiateurs et éthique

Introduction

Jean-Paul DELEVOYE

Médiateur de la République

Je suis très heureux que Monsieur Ferry ait accepté de nous faire part de ses réflexions sur l'exigence de morale et d'éthique. Les ombudsmans doivent être beaucoup plus attentifs sur le fait que, paradoxalement, les débats qui intéressent nos sociétés sont souvent mis en avant par les entreprises, tout simplement parce que l'expression des consommateurs est davantage analysée que l'expression du citoyen. Aujourd'hui, de grands groupes industriels mobilisent de grands chercheurs pour savoir, par exemple, s'ils peuvent continuer à vendre des produits de luxe alors que les sociétés sont de plus en plus pauvres. L'ombudsman doit être attentif, en conséquence, de l'exigence d'éthique et de morale de nos concitoyens, et ne pas laisser les débats se « marchandiser » à outrance.

Prendre en compte les défis que posent les évolutions scientifiques, sociétales et morales

Luc FERRY

Ancien Ministre, Président du Conseil d'analyse de la société

Je souhaite vous livrer quelques réflexions sur les raisons pour lesquelles je pense que la fonction de médiateur est vouée à prendre de l'ampleur, tout en étant de plus en plus difficile à être exercée. Nous vivons dans une situation paradoxale, où les citoyens se sentent perdus dans un monde complexe, et où les médiateurs leur apporteraient de la lumière. Or, si les citoyens se sentent perdus, ils ont de plus en plus conscience de leurs droits – voire de leur bon droit. Le respect de la loi (juridique ou morale) est de moins en moins fort, en France tout particulièrement ; la montée de la délinquance et des actes d'incivilité devient une préoccupation quotidienne. Dans le même temps, l'on assiste à une montée de la revendication des droits, l'on fonctionne sur le modèle du « droit à ». Certes perdus, donc, les citoyens sont conscients de leurs droits. Ils sont demandeurs de droits, et convaincus qu'ils doivent entrer dans cette logique, jugée totalement légitime. Cette contradiction est donc prometteuse pour les médiateurs, mais, dans le même temps, très délicate à gérer.

Je pense que nous avons changé de paradigme éthique. Notre vision du monde est en train de s'effondrer, et une nouvelle vision émerge. Pendant les deux derniers siècles, notre vision morale du monde reposait sur deux principes simples :

- La morale était la représentation de normes universelles et de lois transcendantes, extérieures et supérieures aux individus. Les programmes scolaires, qui incarnaient une exigence collective, le montrent bien.

- La morale était également l'effort accompli pour rejoindre, autant que possible, ces normes collectives. Il s'agissait donc d'une morale de l'effort, d'une morale méritocratique.

Nous avons donc vécu pendant deux siècles sur cette morale méritocratique, aux origines chrétiennes et juives. Rappelons que le christianisme, contrairement à la philosophie grecque, a toujours affirmé que les vertus n'étaient pas des qualités naturelles, mais qu'elles résidaient non pas dans les talents eux-mêmes, mais dans l'usage qui est fait de ces derniers. Nous avons vécu sur cette logique méritocratique jusqu'au milieu du siècle dernier. Cet univers s'écroule maintenant, au profit du monde de l'hyperconsommation, qui renvoie à deux phénomènes.

- La consommation n'est plus semi-collective, mais devient totalement individualisée. L'exemple de la télévision le montre bien : elle n'est plus regardée par la famille toute entière, mais par chacun de ses membres, de manière totalement séparée.
- Tout va entrer dans l'univers de la consommation ; nous sommes en effet consommateurs d'école, de politique, de religion, de spiritualité... Nous sommes évidemment consommateurs de droits, de médiation. Nous sommes donc dans une posture d'usagers et de consommateurs qui revendiquent le droit d'avoir un service de qualité, nous sommes dans une position d'exigence permanente.

Cette attitude, certes légitime, ne va pas sans poser problème, et s'accompagne d'une nouvelle vision morale du monde, d'un nouveau paradigme. Celui-ci peut être décrit de la manière suivante. Il est anti-aristocratique et anti-méritocratique : tout se vaut, toutes les cultures sont mises sur le même plan ; le but n'est plus « d'élever » les enfants, de les « aliéner », au contraire : les enfants doivent être eux-mêmes, devenir ce qu'ils sont réellement. C'est bien pour cela que l'école change du tout au tout, et que de nouvelles techniques apparaissent, dans la société, pour que nous puissions devenir ce que nous sommes. Le jogging, les centres de diététique, les centres de fitness, apparus récemment, ne poursuivent pas d'autres buts.

Dans cette perspective, l'on voit apparaître un nouvel individu qui considère avoir tous les droits, et a des exigences infinies. La médiation va donc se développer très largement, mais va devenir plus difficile à exercer. En effet, la prolifération des droits des individus se fait au détriment de la loi et, pour parvenir à trancher des conflits, il sera difficile de se référer à des normes supérieures. A quelle éthique devons nous référer ? Je pense qu'il s'agira d'une éthique procédurale, de la discussion, d'une éthique du meilleur argument autrement dit. Le médiateur devra donc convaincre les uns et les autres à partir d'argumentations qu'il devra, pour partie tout du moins, fabriquer lui-même.

Jean-Paul DELEVOYE

Nos citoyens deviennent en effet de plus en plus consommateurs, et de moins en moins citoyens. Le législateur se doit d'accompagner cette évolution et de traduire dans les lois ces nouveaux droits. Je souhaite vous poser deux questions à ce titre : ce monde, où tout sera consommable, va créer des envies de consommation, mais surtout des frustrations de consommation : elles peuvent créer des situations de violence collective redoutable, et je souhaiterais avoir vos explications sur ce sujet. En outre, je pense que nous allons être face à un choc des législations, qu'il convient d'analyser. Comment le médiateur doit-il se positionner face à un tel choc ?

Luc FERRY

Le choc des législations, en effet, est une réalité : l'on peut reconnaître à une personne d'être un mauvais mari et un bon père, et cette même personne est persuadée qu'elle peut conserver des droits sur son enfant alors même qu'elle se conduit mal avec son épouse – cela est d'ailleurs le cas. Quant aux situations de violence collective que vous évoquez, il est bien évident que la frustration ne peut que naître dans une société basée sur l'hyperconsommation.

De la salle

Deux mouvements s'entrechoquent, tout en se complétant parfois : certes, les citoyens deviennent plus consommateurs et individualistes, mais nous assistons à l'émergence d'un citoyen du monde, à un citoyen planétaire, ayant la caractéristique de pouvoir s'adresser directement à un Gouvernement. Le médiateur est à la croisée de ces contradictions, le médiateur étant un passeur. Il y a donc une contradiction forte entre ces deux mouvements, et, dans ce cadre, les médiateurs se doivent de défendre les droits individuels.

Doudou NDIR

Nous assistons à une rébellion constante contre les devoirs, et, en parallèle, à une revendication des droits. Comment résoudre cette équation ?

Luc FERRY

Il est vrai que nous assistons à l'émergence d'un citoyen du monde ; malgré tout, le cadre de la solidarité restera, pendant longtemps encore, le cadre national. La nation reste donc le cadre de la solidarité.

S'agissant du rapport entre les droits et les devoirs, il est à noter que ce débat est apparu au moment de la Révolution française : certains considéraient en effet qu'il fallait mettre en place une déclaration des « droits et devoirs » du citoyen, considérant que celui-ci a une dette vis-à-vis de la société. Personnellement, je suis un fervent partisan du service national, dans la mesure où il permettrait de restaurer la notion de devoir, de favoriser le brassage social, de réinventer le rapport à l'autorité.

Claude LELIEVRE

Le secteur de l'enseignement et de l'éducation souffre de l'évolution de la morale que vous avez décrite : nous voyons même certains enseignants agressés par des parents ! Comment percevez-vous la place des enseignants, à l'avenir, dans la société ? Comment les former à cette nouvelle culture ?

Sid'Ahmed Ould BNEIJARA

La renonciation à l'élévation, qui sous-tendait notre culture jusqu'à présent, va de pair avec une volonté de prise en compte excessive des droits individuels des personnes. Celles-ci ne demandent

même plus une amélioration de la société, et se désintéressent de l'évolution de cette dernière. Cette perspective est préoccupante pour les médiateurs de la République que nous sommes, dans la mesure où nous devons traiter un nombre croissant de revendications. Si les médiateurs sont au service des citoyens, ils sont aussi au service de l'Etat et de la loi. Comment concilier ces objectifs contradictoires ?

Marc FISCHBACH

Notre fonction va à l'encontre de l'évolution de la société vers l'hyperconsommation, dans la mesure où les requérants se doivent de s'investir dans le processus de médiation, et en devenir les acteurs. Ils doivent, en outre accepter qu'ils puissent avoir tort. Les médiateurs peuvent-ils en conséquence freiner cette évolution de la société vers l'hyperconsommation ?

Olivier DE CONINCK

Ne faut-il pas changer le service public, de telle sorte qu'il s'adapte aux nouvelles aspirations des citoyens et à l'émergence d'un nouveau paradigme moral ? Faut-il favoriser l'émergence, dans le cadre de la médiation, d'un droit négocié, au cas par cas, ou, au contraire, s'inscrire dans une démarche incessante de dialogue ? Ces questions doivent faire l'objet d'une réflexion, dans la mesure où nous pourrions rapprocher la société de l'administration. Je pense que les médiateurs doivent faire la promotion du service public, d'une part, et amener les plaignants dans une démarche constructive, d'autre part.

Jean-Paul DELEVOYE

L'évolution que vous avez décrite est-elle planétaire ? L'hyperconsommation est-elle généralisée ?

Luc FERRY

Je le crois, en effet. Tous les continents entreront, à plus ou moins long terme, dans cette logique d'hyperconsommation.

En ce qui concerne la formation des enseignants, je pense que ceux-ci doivent avoir conscience, lorsqu'ils sont jeunes professeurs, de ce qui les attend. Les enseignants sont membres d'un corps, et doivent savoir que leur métier ne consistera pas seulement à transmettre des connaissances, mais à prendre en charge des enfants dans une équipe éducative, dans un établissement dont ils sont membres.

Je pense que la médiatisation de la médiation est souhaitable ; si plusieurs voies sont possibles à ce sujet, je pense que le médiateur doit certes défendre les individus, mais leur montrer, de temps à autre, que les droits collectifs existent également. Si une médiatisation de la médiation doit prendre place, elle doit donc aboutir à mettre en lumière ces deux dimensions.

Les effets de ce nouveau paradigme moral dans le système éducatif sont, évidemment, dévastateurs. Nous allons être confrontés, de manière générale, à la problématique de l'autorité ; celle-ci doit être reconstruite, en ne se bornant pas à la simple logique de contrat. En ce qui concerne l'enseignement

donné aux enfants, je suis persuadé qu'un socle commun des connaissances est indispensable, mais il doit aller de pair avec une différenciation des parcours. A ce titre, je suis farouchement opposé au collège unique.

Médiateurs et médiations

Répondre à une demande croissante des modes alternatifs de résolution des conflits dans tous les domaines (administratif, judiciaire et commercial) et à tous les niveaux (national et local)

Jacques DERMAGNE
Président du Conseil économique et social

Nous avons deux raisons de dialoguer ensemble et de nous sentir proches. Il s'agit tout d'abord de la francophonie, dans la mesure où, à l'instar de l'AOMF, nous avons initié un Conseil économique et social (CES) des pays francophones. Par ailleurs, les CES et les ombudsmans sont des outils nouveaux de notre démocratie, chacun de ces deux outils étant très protecteur de la démocratie contemporaine. Les modes de résolution alternatifs des conflits ont toute leur raison d'être dans ce cadre.

La manière la plus efficace permettant de résoudre les conflits est, évidemment, de les éviter ; il s'agit là de la première mission des Conseils économiques et sociaux, qui visent à donner la parole aux membres de la société civile : une telle logique permet, de toute évidence, de prévenir les conflits, c'est d'ailleurs pour cela que 65 pays se sont d'ores et déjà dotés d'un Conseil économique et social.

Lorsque les conflits éclatent néanmoins, il convient de les traiter. Nous devons différencier, à ce titre, les conflits ponctuels, d'une part, et les conflits globaux, d'autre part. Les Conseils économiques et sociaux peuvent certes contribuer à désamorcer un certain nombre de conflits ponctuels, mais leur pouvoir demeure très limité dans ce cadre. En revanche, leur pouvoir est de bien plus grande ampleur sur les conflits plus globaux : les Conseils économiques et sociaux, tout d'abord, se basent sur le principe du respect des parties, ce qui permet une compréhension mutuelle et une appréhension sincère des conflits : l'on évite ainsi les procès d'intention, source majeure des conflits sociaux. Si les conflits demeurent néanmoins, ils sont résiduels et l'on sait exactement ce sur quoi ils portent.

Je pense que seuls les véritables conflits doivent arriver aux médiateurs, dans la mesure où il est possible d'en résoudre un certain nombre par d'autres voies. Il est important, selon moi, que les médiateurs prennent de l'importance dans tous les pays du monde, dans la mesure où ils sont capables de résoudre des conflits en nouant des contacts avec les hommes et les femmes. Si cette médiation existe entre les pays, je pense qu'ils devraient également être présents à un niveau supérieur. Enfin, je crois que, dans tous les pays, les médiateurs devraient être en contact permanent avec les Conseils économiques et sociaux : nous contribuons en effet tous à ce que la démocratie demeure préservée.

Jean-Paul DELEVOYE

Estimez-vous que les pouvoirs extérieurs, dont les médiateurs et les CES font partie, sont susceptibles d'inciter de manière plus significative des modifications législatives ?

Jacques DERMAGNE

Il est à noter que le monde politique est caractérisé, dans le monde entier, par une logique de conquête du pouvoir, et non par une logique de défense des idées. Nous pouvons certes juger cette évolution scandaleuse, mais il convient plutôt de se demander comment, dans le fonctionnement des Etats, nous pouvons faire en sorte que la société civile influence le pouvoir. Il faut donc trouver les « hauts parleurs » les plus utiles pour cela. Le recours aux médiateurs est souhaitable, l'émergence de conseils économiques et sociaux l'est tout autant. Ces deux acteurs doivent travailler de concert, tout particulièrement vis-à-vis des médias. Je dois dire que je me méfie quelque peu des médias, dans la mesure où ils s'emparent parfois d'un sujet qui n'est pas celui pour lequel nous les avons contactés.

Seydou MADANI

Le Sénégal est doté d'un Conseil économique et social qui, hormis pour la dimension législative, a repris un certain nombre de compétences qui étaient précédemment dévolues au Sénat. Je m'interroge sur la nature des propositions et des recommandations du médiateur de la République, ou du Conseil économique et social, à propos des réformes législatives à conduire, dans la mesure où, parfois, le pouvoir politique n'en tient pas du tout compte. En effet, le pouvoir politique peut suivre les recommandations du médiateur de la République s'il estime y trouver un intérêt : les médiateurs n'ont en effet aucun pouvoir d'injonction vis-à-vis du pouvoir politique.

Jacques DERMAGNE

Rappelons que le Général De Gaulle, en 1969, souhaitait conduire une réforme du Sénat et du Conseil économique et social sur le même mode que celle qui a été conduite récemment au Sénégal. Sur votre seconde question, il convient de rappeler que les Conseils économiques et sociaux doivent conserver un rôle consultatif, et ne doivent pas venir empiéter sur le champ du pouvoir législatif. Ils doivent demeurer libres également. Si ces deux conditions sont réunies, les Conseils économiques et sociaux représentent une source d'enrichissement formidable pour le pouvoir central. Celui-ci doit comprendre qu'il a tout intérêt à travailler avec les CES et les médiateurs. Plus généralement, il convient de rappeler que la démocratie participative se trouve grandement renforcée lorsque le Conseil économique et social est écouté.

Fatoumata DIAKITE-N'DIAYE

Nous avons constaté au Mali que, très souvent, les propositions de réforme législative demeuraient sans suite. Quelle démarche avez-vous adoptée à ce titre avec le Conseil économique et social ?

Jacques DERMAGNE

A l'heure actuelle, tous les grands problèmes de société d'ordre économique ou social sont traités au niveau du CES que l'on ait, ou non, été saisi de ces mêmes problèmes. Lorsque l'on se livre avec sincérité, sans aucune ambition, il est possible de jouer un rôle d'influence majeur, qui se voit dans les lois qui sont votées par la suite. De manière plus générale, il est intéressant de constater que les Présidents des Conseils économiques et sociaux parviennent à avoir des positions communes sur un

certain nombre de thématiques ; nous voyons là que nous sommes en mesure, entre hommes de bonne volonté, de construire des consensus forts.

Marc FISCHBACH

Vous avez bien mis en exergue l'interrelation active existant entre les médiatures et les CES. Ces deux institutions sont en effet complémentaires, et se retrouvent, par nature, dans une position où elles exercent une magistrature d'influence. Nos armes sont les mêmes, il s'agit de notre force de persuasion et de notre force de conviction. Je vois donc une très forte complémentarité entre ces deux institutions : les médiateurs n'ont pas la masse critique suffisante pour formuler des propositions élaborées et approfondies, contrairement aux CES.

Jacques DERMANGE

Je ne peux que partager vos propos : les médiateurs et les CES ont tout intérêt à collaborer de manière beaucoup plus étroite.

Jean-Paul DELEVOYE

Vous nous avez bien montré que cette logique de partenariat entre médiateurs et CES permet de construire des partenariats plus pérennes, plus forts et plus stables. Je pense que ce partenariat avec les CES représente une hypothèse que nous n'avons pas encore suffisamment approfondie. J'ai été surpris de constater que, lorsque je portais des débats politiques, les parlementaires, voire certains ministres, découvraient certains problèmes. Dans le même temps, j'ai toujours remarqué que le CES était capable de faire preuve d'une très forte réactivité, en s'emparant rapidement de certains sujets que j'avais porté à sa connaissance. J'ai même remarqué que le CES avait déjà effectué un travail de réflexion significatif sur les sujets que je présentais. Je peux vous assurer que, lorsque je rencontre une commission parlementaire, en étant appuyé par un rapport du Conseil économique, un rapport de la Cour des comptes, je parviens à créer un rapport de force tel que le décideur politique ne peut plus fuir ses responsabilités, et se doit de prendre en compte les problèmes que je lui remonte. Si, cela dit, il décide de ne pas traiter ce problème, il doit en donner les raisons.

Médiateurs et mondialisation

**Agir, dans nos champs de compétence, pour une mondialisation plus
« humaine » en promouvant la bonne administration, facteur essentiel du
développement économique**

Stève GENTILLI

Président du Groupe BRED Banque Populaire

Président du Forum francophone des affaires

Notre intérêt commun, pour la francophonie, nous rapproche, et je souhaite vous faire partager quelques observations sur la francophonie économique. Je souligne en préambule que des instances comme la vôtre me semblent indispensables pour favoriser les échanges et l'élaboration d'approches communes.

Chacun fait le constat que la mondialisation actuelle doit être amendée. Nous considérons que le monde francophone, dans sa dimension économique, dessine une autre mondialisation qui pourrait être une autre facette du monde globalisé. La globalisation de certains marchés se superpose à une mondialisation des questions qui se posent à nous. Les défis qui nous sont lancés ne peuvent être relevés qu'à une échelle mondiale. Ils nous ont été rendus proches et urgents parce que les évolutions technologiques ont facilité la diffusion de l'information et la circulation des personnes. Le monde francophone, car intrinsèquement pluriel, porte et promeut une réponse à une mondialisation qui tendrait à creuser des écarts et à favoriser l'uniformisation du monde. Le monde francophone est riche de ses différences, et rassemble des populations qui se reconnaissent dans un certain nombre de valeurs. Pour qu'il soit pérenne, le développement économique doit être en phase avec les caractéristiques culturelles d'une communauté ; la réussite économique doit s'appuyer et s'harmoniser avec les particularités culturelles : sans respecter les identités, l'on risque de générer des échecs.

Développement économique et identité culturelle constituent deux questions liées. Les entreprises adhérentes au Forum francophone des affaires en sont convaincues. Ainsi, nous avons mis en œuvre une stratégie réflexion/action se traduisant par la tenue d'événements majeurs, les Assises de la francophonie économique, notamment : elles favorisent les rencontres et les débats entre chercheurs, hommes politiques et chefs d'entreprise. Nous avons pu définir une pensée économique et plusieurs axes stratégiques.

Le XXI^{ème} siècle s'est ouvert sous le signe de Caracas et de Prague. La réunion de l'OPEP à Caracas a posé le problème global du pétrole, et l'opinion demande maintenant aux Etats et aux acteurs économiques de se soucier du futur, d'élargir les concertations. Nous avons d'ailleurs reçu le Président Chavez lors des dernières assises, et, avec des distributeurs et des pays francophones producteurs de pétrole, nous avons pu trouver des axes de coopération et mutualiser les projets.

Les manifestations survenues à Prague lors de l'assemblée générale du FMI et de la Banque mondiale doivent être notées, d'autant qu'elles ont été suivies par les manifestations de Gènes et de Genève. Ces rendez-vous de la colère signifient quelque chose, à tel point que Vaclav Havel a appelé à écouter ces protestations, et à comprendre que la mondialisation doit aller de pair avec la prise en compte du droit des peuples. Deux impératifs se font jour : voir à plus long terme et

contrebalancer la globalisation financière par un effort politique et économique vers un monde plus équitable. Au sein du FFA, nous disons aux entreprises que la francophonie répond à ses débats.

La notion de développement durable marque les travaux de la famille francophone, le développement durable répondant dans son esprit aux approches que nous défendons. Les trois piliers du développement durable sont en effet le développement économique, l'équité sociale dans le respect des cultures et la préservation de l'environnement. La francophonie est un espace économique important, qui compte deux membres au G8, 11 membres à l'OCDE, neuf membres de l'UE, et un membre de l'ALENA. Son PNB représente 450 milliards d'euros ; l'espace économique francophone représente plus de 18 % des échanges commerciaux internationaux, il y a là le foyer d'une synergie économique et un lieu privilégié pour pensée prospective, devant permettre de baliser l'avenir. Les événements de ces dernières semaines nous montrent qu'il faut repenser rapidement la mondialisation, en tenant compte de tous les paramètres environnant l'économie. Il faut cesser d'envisager la mondialisation de façon dogmatique, mieux vaut aborder ce sujet de façon nuancée. Il convient de rappeler tout d'abord que la mondialisation n'est pas née d'hier ; elle ne doit pas être abordée comme un bloc, mais comme un champ de forces parfois contradictoires.

L'uniformisation de la planète doit être combattue à l'échelle mondiale. En effet, la menace d'un monde uniformisé – menace bien réelle – serait nuisible à l'économie. En outre, tout ne se réduit pas à la globalisation financière, et personne n'a intérêt à oublier ces réalités. Par ailleurs, il serait morbide que la mondialisation des technologies de la communication se fasse au détriment de la diversité des peuples et des cultures.

Le monde a failli devenir unipolaire, il doit redevenir multipolaire. Cette nécessité commande aussi de faire naître des espaces intermédiaires, fondés sur des solidarités et des intérêts communs. L'heure est à une mondialisation plus éthique, capable de faire contrepoids aux inégalités de la globalisation.

L'un des cadres naturels de cette nouvelle mondialisation est la francophonie, les Etats qui en font partie doivent agir ensemble au sein des organismes internationaux. Les acteurs francophones du secteur privé peuvent trouver leur intérêt et se mobiliser dans cette même perspective. Il faut développer les échanges entre les entreprises du Nord et du Sud. Il convient de souligner que le respect des réalités constitue par nature l'esprit de la francophonie, qui peut se révéler à l'avant-garde d'une nouvelle réflexion planétaire.

Les médiateurs privilégient le règlement à l'amiable des conflits, et les valeurs humanistes sont au cœur de leur réflexion. Ce terme de « valeur » est vague, dont on a fait un usage cosmétique au cours des dix dernières années. Or aujourd'hui, par rapport à ce monde en marche, et dans le contexte francophone, le mot de « valeur » reprend une signification précise.

Le FFA constate l'inquiétude des opinions publiques devant une globalisation des économies qui ne respectent pas assez les personnes ou les groupes. Nous considérons que, de plus en plus, le monde de l'économie et des technologies touche les secteurs vitaux de l'activité humaine, à tel point que nous entrons dans une ère où tous les instants de notre vie vont faire l'objet d'un contrat commercial. L'une des urgences est de rendre confiance à l'individu citoyen, tenté par le repli et l'abstention. La médiation contribue à le maintenir dans le jeu. Il faut le convaincre que les phénomènes de notre monde peuvent être prévus, compris, donc maîtrisés. Il faut rééquilibrer la mondialisation en lui ajoutant une dimension humaniste, celle du partage. Pour contrebalancer la globalisation financière, ce partage économique et culturel doit être transnational et sans frontières,

et doit faire reflourir les solidarités particulières, les héritages, les modes de vivre. Il s'agit d'un chemin tout indiqué pour la francophonie et ses partenaires, la francophonie étant le partage d'un bien culturel commun, dans une logique de respect mutuel. Cette philosophie sans frontières trouvera de nouveaux points d'application au cours de la prochaine décennie. En matière d'environnement également, le même humanisme du partage devrait placer les francophones au premier rang.

Les médiateurs adressent un message aux responsables politiques, en leur indiquant qu'il est possible et souhaitable de désamorcer leurs conflits par une instance d'intermédiation, qu'il faut prendre en compte les appréciations divergentes, mais pas irréconciliables, des parties. Le même message leur est envoyé par les acteurs économiques.

De la salle

Selon moi, le problème principal de la globalisation est la soi-disant « dette extérieure », autrement dit l'endettement des pays que l'on dit pauvres. La Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies a nommé un rapporteur général sur ce thème, considérant que le paiement de cette dette était une violation des Droits de l'Homme. Plusieurs Parlements ont demandé que la Cour internationale de La Haye rende un avis sur ce sujet, ce qui n'a pas encore été possible. La francophonie économique pourrait-elle agir sur ce point ? Les médiateurs pourraient-ils également apporter leurs contributions à ce titre ?

Stève GENTILLI

Je pense que nous devons faire en sorte que les échanges Nord-Sud progressent également. Cela permettrait de faire entrer les pays du Sud dans la globalisation.

Jean-Paul DELEVOYE

Il peut sembler curieux que l'on organise un débat sur la mondialisation économique. J'ai pour ma part la conviction que les entreprises ont vocation à satisfaire leurs clients ; si ceux-ci exigent le respect d'une morale, les entreprises s'adaptent, mais elles ne le font pas autrement. En outre, je suis persuadé que nos Etats gèrent le problème de la dette, mais ne le règlent pas. Nous devons nous demander quelle est la capacité de chaque ombudsman à poser les bonnes questions au politique, de telle sorte que celui-ci ne puisse pas fuir ses responsabilités. Au niveau international, mais aussi au niveau francophone, les ombudsmans se doivent de poser les questions que vous venez de mentionner. Nous devons nous battre pour la culture et la langue, certes, mais nous devons également réfléchir et développer nos échanges pour voir comment une expression de dimension francophone soit en mesure de poser des questions de fond. L'ombudsman est un observateur privilégié de la société et peut donc poser ces questions. Je le répète, cela vaut dans chaque Etat, mais cette logique peut être à l'œuvre de manière plus globale.

Stève GENTILLI

En ce qui concerne la dette extérieure, je ne suis pas pour son gommage, dans la mesure où je crois que nous devons donner aux pays concernés la capacité d'entrer dans l'économie internationale. Des réflexions doivent prendre place dans cette optique.

Jean-Paul DELEVOYE

Rapprocher le monde de l'entreprise du monde de l'ombudsman me semble être plus nécessaire que jamais ; c'est bien ce que nous essayons de faire au niveau de la médiation française, en nous rapprochant des acteurs privés, afin de comprendre les « bombes sociales » qui se profilent devant nous.

Marc FISCHBACH

Peut-être devons-nous nous poser la question de nos moyens, de nos compétences, et des résultats que nous voulons atteindre. Je suis persuadé qu'il y a des difficultés à agir du strict cadre national. Pour autant, l'AOMF peut nous permettre d'aller au-delà de nos compétences à tous, qui sont des compétences nationales. La manière dont cette rencontre a été organisée est exemplaire, car elle nous introduit dans des débats sur lesquels nous devons, plus ou moins rapidement, prendre position.

Jean-Paul DELEVOYE

La mondialisation de l'économie s'appuie sur la circulation des marchandises, des idées et des hommes. Or la mobilité des hommes est problématique en Europe, et nous pourrions peut-être travailler étroitement avec les entreprises sur ce sujet. Cette question doit être portée par les ombudsmans au niveau européen.

Tiémoko Marc GARANGO

Une réunion du Forum francophone des affaires s'est tenue récemment à Ouagadougou. Pourriez-vous nous en faire la synthèse ? Quelle peut être la place du médiateur par rapport aux processus d'arbitrage qui existent dans la sphère privée ?

Stève GENTILLI

Nous avons décidé de créer une charte éthique, à laquelle les membres de notre réseau se soumet : ils prennent l'engagement de respecter un code éthique. Nous pourrions réfléchir à grossir cette charte éthique, notamment en travaillant plus étroitement avec une structure comme la vôtre. Les possibilités de dialogue doivent donc être ouvertes entre l'AOMF et le Forum francophone des affaires.